

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, pour le recrutement sans concours dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université Bretagne Sud – session 2020

Le Président de l'Université Bretagne Sud,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques, BAP J adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université Bretagne Sud est composée ainsi qu'il suit :

Président : Jean-Roch SAUVE, Directeur général des Services, Université Bretagne Sud, Vannes

Membre : Anne Audrey DENES, Attachée principale des administrations de l'Etat, Université Bretagne Sud, Lorient

Membre : Véronique DREAN, Assistante Ingénieure, Université Bretagne Sud, Lorient

Membre : Cédric GOURMELEN, Attaché principal des administrations de l'Etat, Université de Bretagne Occidentale, Brest

Article 2 : Le président de l'Université Bretagne Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté.